YERRES

*Services Techniques*
*N° Tél : 01.69.49.77.00*
*N/Réf : NDA/FV*

**DECISION N° 99 - 137**

**OBJET :** **Avenant n° 2 au contrat de location d'une chambre sise « Résidence de la Roseraie » 17, rue Gabriel Péri au profit de Mademoiselle Nicola RAINE.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 aliéna 5,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.122-20 du Code des Communes,

VU la décision n° 98/228 du 15 octobre 1998 relative à un contrat de location d'une chambre sise « Résidence de la Roseraie » 17, rue Gabriel Péri au profit de Mademoiselle Nicola RAINE,

VU le contrat correspondant en date du 22 janvier 1999,

CONSIDERANT que Mademoiselle Nicola RAINE sollicite la prolongation de la durée du contrat de location jusqu'au 30 juin 1999.

**DECIDE**

DE signer l'avenant n°2 au contrat de location du 22 janvier 1999, relatif à la prolongation de la durée du contrat de location jusqu'au 30 juin 1999, les autres dispositions dudit contrat restant inchangées.

Fait à Yerres, le 3 juin 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE